

## Avis

Il est porté à la connaissance du public que le règlement relatif à la mise à disposition des salles communales a été approuvée par le Conseil communal en sa séance du 7 novembre 2024 et entrera en vigueur en date du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Le texte de délibération est à la disposition du public, à la maison communale, où il peut en être pris copie sans déplacement.

Pour le Collège des bourgmestre et échevins,



Sammy Wagner  
Bourgmestre



Andres Castro  
Secrétaire communal f.f.

# CERTIFICAT DE PUBLICATION

Il est certifié par la présente que le présent avis est affiché

en bonne et due forme à partir du **13 NOV. 2024**

Steinfort, le **13 NOV. 2024**



Le bourgmestre



Le secrétaire communal 